

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1965**

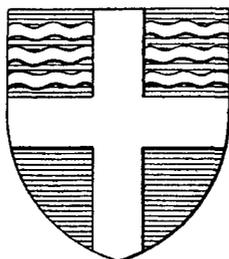
pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1965 au 31 mai 1966

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## **Renseignements utiles**

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## **Secrétariat**

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphone : 55 10 25

## **Etat civil**

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi, de 11 h. à 12 h. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

## **Infirmière d'hygiène sociale**

Mlle Marianne Beck, infirmière. Téléphone . 55 10 80, de 11 h. à 12 h.

## **Service incendie**

<b>Etat-Major :</b> Cap. R. Ramseyer	Téléphone : 55 22 03
Pit G. Alessi	Téléphone : 55 16 53
Lt P. Marcuard	Téléphone : 55 13 67
Lt Ch. Wicht	Téléphone : 55 27 52

## **Inspecteur du bétail**

M. Charles Baechler, rampe de la Gare. Suppléant : M. Lacroix, Mairie.

## **Voirie**

### **Horaire des levées**

**Chaque lundi et jeudi**, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

**Hameaux :** le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg.

**Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.**

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1965**

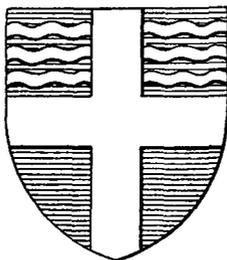
pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1965 au 31 mai 1966

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 28 avril 1963

<b>PARTI LIBÉRAL :</b>	<b>Entré au Conseil en :</b>
MM. Chevallier, François	1963
Golay, Edouard	1943 et 1955
Martin, Jean-Claude	1965
<b>PARTI RADICAL :</b>	
MM. Borner, Walter	1955
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Herbez, Marcel	1963
Jacot, Marcel	1959
May, Samuel	1963
Mettaz, Ferdinand	1959
Nicollin, Albert	1959
<b>PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN SOCIAL :</b>	
MM. Alessi, Serge	1963
Bapst, François	1963
Estier, André	1963
Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Wicht, Pierre	1955
<b>PARTI SOCIALISTE :</b>	
M. Escoffey, Paul	1966
<b>ENTENTE COMMUNALE OUVRIÈRE :</b>	
M. Naine, Paul	1965

### BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1965-1966 :

Président :	M. René Courtois
Vice-président :	M. Robert Piccot
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

## COMPOSITION DES COMMISSIONS

1. **Commission des Finances** : MM. Golay, président; Escoffey, Estier, Herbez, Jacot, Martin, May, Naine, Nicollin et R. Piccot.
2. **Commission des Bâtiments** : MM. Lehmann, président; Alessi, Borner, Escoffey, Jacot, Martin et Naine.
3. **Commission des Travaux** : MM. Mettaz, président; Bapst, Borner, Chevallier, Cordier, Courtois, Escoffey, Naine et Wicht.
4. **Commission de construction du groupe scolaire « Adrien Lachenal »** : M. Bölsterli, président, et MM. Escoffey, Martin, Mettaz, Naine et Wicht.
5. **Commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix** : MM. May, président; Chevallier, Escoffey, Estier et Naine.
6. **Fondation du Bourg de Versoix (sous-commission)** : M. Bölsterli, vice-président, et MM. Golay et Naine.
7. **Commission taxatrice** : MM. Bölsterli, président; Bianchetti; Mme Gabus; MM. Genequand, Guex, Lacroix et L. Piccot.
8. **Commission d'étude pour la création de zones industrielles** : MM. Courtois, président; Escoffey, Estier, Martin et Naine.
9. **Commission des Sports et Loisirs** : MM. Alessi, président; Chevallier, Escoffey, Mettaz et Naine.

## CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 24 et 26 mai 1963

MM. Bölsterli, Emile

Piccot, Lucien

† Ramseyer, Henri, remplacé par

M. Genequand, Noël, dès  
le 14 mars 1965.

### Répartition des fonctions administratives :

- M. Emile Bölsterli** : Finances - Etat civil - Autorisations de construire et urbanisme - Questions sociales - Affaires militaires - Régie du cimetière - Service du feu - Fondation du Bourg de Versoix.
- M. Lucien Piccot** : Travaux - Routes - Eclairage public - Signalisation - Service de la voirie et assainissement - Entretien du cimetière - Plage - Sports - Stade - Terrains de jeux - Remaniement parcellaire.
- M. Noël Genequand** : Bâtiments - Ecoles - Bibliothèque - Agriculture - Forêts - Manifestations communales - Matériel de fête - Police et circulation - Protection civile.

# Compte rendu administratif et financier

## de l'exercice 1965

Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

L'exercice 1965, que nous avons mission de retracer dans le présent rapport, s'étend, rappelons-le, sur l'année civile en ce qui concerne la partie comptable et sur la période comprise entre les sessions de printemps du Conseil pour l'administration municipale, a été moins riche en événements marquants que son précédent.

Nous avons enregistré deux mutations au sein du Conseil municipal. C'est tout d'abord son doyen en charge — il avait été élu en 1935 — M. Alphonse Chollet, qui s'est démis de ses fonctions. Son départ a été vivement regretté car, alors qu'il aurait pu se confiner dans l'opposition, ses interventions ont toujours été constructives. Sa grande expérience, sa juste vision des choses lui valaient l'amitié et le respect de tous ses collègues. Il a été remplacé par M. Paul Naine, médecin-dentiste, que nous connaissions déjà bien en raison de l'intérêt qu'il a toujours porté à notre commune et de l'activité qu'il déploie au sein de l'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville.

Contraint par ses obligations professionnelles à quitter Versoix, M. Charles Rosselet a démissionné à son tour. En fonctions depuis 1963 seulement, il savait se montrer un collègue agréable; c'est M. Paul Escoffey, bien connu dans les milieux du football, qui lui a succédé.

Nous réitérons nos remerciements aux deux démissionnaires, comme nous renouvelons nos souhaits de bienvenue à leurs successeurs. Les contacts que nous avons déjà eus avec eux nous permettent d'augurer que leur présence renforcera encore le bel esprit d'équipe qui règne au sein de notre Conseil municipal et que nous nous plaisons à relever ici.

Bien qu'il n'ait jamais fait partie des autorités municipales, nous ne voudrions pas manquer de rappeler ici la mémoire d'un citoyen qui se dévoua sans compter pour notre commune et dont le décès

prématuré affligea profondément tous les Versoisiens. Nous voulons parler de M. Arnaldo Alessi, ancien officier des sapeurs-pompiers et père de M. Gilbert Alessi, lui-même officier de ce corps, et de notre collègue Serge Alessi. Nous réitérons à toute la famille de ce regretté disparu l'expression de notre profonde sympathie.

Le Conseil municipal a tenu 8 longues séances au cours de cette dernière année. Les commissions ont également déployé leur activité habituelle; nous attribuerons toutefois une mention spéciale à celle dite de la reconstruction du Bourg, qui a fait un effort considérable pour arriver à faire démarrer les immeubles F. 1 - 2 et 3. Nous la remercions pour le travail intense qu'elle a accompli et la félicitons pour les résultats obtenus.

De son côté, le Conseil administratif — outre les nombreuses séances qu'il a tenues — a effectué de multiples démarches, transports sur place, visites de chantiers, etc.

### **Personnel communal**

Comme le Conseil administratif le laissait entendre dans son précédent rapport, M. Henri Golaz, cantonnier, a fait valoir ses droits à la retraite en septembre dernier. Nous tenons à le remercier encore vivement de l'activité qu'il a déployée au service de notre commune. Son remplacement s'est effectué en la personne de M. Walter Greub, jeune homme actif, agréable et attentif à son travail. Ce nouvel employé s'est parfaitement intégré à la remarquable équipe que constituent nos collaborateurs, dont le travail donne entière satisfaction.

### **Secrétariat**

Le Département de l'Intérieur et de l'Agriculture a imposé aux communes genevoises un nouveau plan comptable sur le modèle de celui de l'Etat, lequel est entré en vigueur le 1er janvier dernier.

Nous avons également renoncé à la transformation prévue de l'installation téléphonique du secrétariat, étant donné le fait que nos bureaux devront être réinstallés ailleurs d'ici quelque deux ans.

En raison du volume sans cesse croissant des travaux de dactylographie, nous avons fait l'acquisition d'une machine à écrire Hermès électrique.

Nous avons procédé à une nouvelle répartition des charges entre le personnel du secrétariat. A cette occasion, Mlle Denise Rosé a été promue secrétaire-adjointe et suppléante de l'officier de l'état civil. Elle a précisé dans ses attributions nouvelles les travaux concernant l'état civil.

### **Finances communales**

Avec notre comptable, nous devons reconnaître que c'est une sorte de miracle qui se produit chaque année dans notre commune

depuis pas mal de temps déjà; fasse le ciel que cela dure encore longtemps!

En effet, alors que les factures prévues et imprévues affluent, que la situation sur la rentrée des impôts communaux qui nous parvient au moment du vote du budget serait propre à nous décourager, le résultat définitif nous redonne cette confiance indispensable à la poursuite de la conduite des affaires communales à laquelle, les uns et les autres, nous sommes engagés.

Certes, nous ne devons pas faire preuve d'un optimisme exagéré. Le ralentissement qui se manifeste dans les affaires en général, l'existence de lourdes charges telle, par exemple, que notre contribution à l'épuration des eaux qui représente un bon million de francs, sont là pour nous rappeler à la prudence.

Le produit du centime additionnel qui se montait à Fr. 13 554.51 pour 1964 a fait une nouvelle progression pour atteindre Fr. 15 416.11.

D'autre part, nous avons enregistré des plus-values de recettes appréciables, notamment aux postes locations et produits des concessions.

Le Fonds d'équipement communal, à qui nous devons beaucoup de reconnaissance, a bien voulu accepter de prendre à sa charge le paiement des intérêts de notre dernier emprunt de Fr. 1 200 000.—. Il en est résulté une économie appréciée de Fr. 48 000.— pour nos finances.

Cette situation favorable a permis au Conseil de voter deux séries de crédits supplémentaires. La première, au montant de Fr. 44 750.—, était destinée à parfaire 15 postes des dépenses qui marquaient de légers dépassements. La seconde nous a permis de disposer de Fr. 100 000.— pour le financement partiel des frais de reconstruction de la partie supérieure de la route de Saint-Loup et de verser Fr. 65 400.— à la Caisse hypothécaire comme participation de notre commune à la nouvelle augmentation du capital social de cet établissement financier.

Rappelons que la Caisse hypothécaire est la propriété des communes genevoises — Versoix possède 327 parts sur 30 000 — et que l'augmentation de son capital social lui est imposé par les exigences de la loi sur les banques. Cet apport de fonds frais par les communes constitue un placement intéressant pour celles-ci puisque l'intérêt qui leur est servi s'élève à 5 1/4 %.

En 1965, les transactions immobilières ont été peu importantes dans notre commune. En effet, notre part sur ce genre de bénéfice n'a été que de Fr. 7 896.55 contre Fr. 56 318.75 en 1964.

Après de longues et laborieuses tractations, une entente est intervenue avec le Département des Finances et celui des Travaux publics concernant la vente d'une partie du bâtiment et des terrains de l'ancienne école à l'Etat de Genève.

Le produit de cette vente sera un apport apprécié pour notre trésorerie.

## Constructions et urbanisme

Ce n'est pas moins de 201 appartements nouveaux qui ont été achevés en 1965 sur le territoire de notre commune; ce chiffre constitue un record encore jamais atteint et que nous ne reverrons certainement pas de longtemps vu le ralentissement qui s'est manifesté dans le domaine de la construction.

Sur ces 201 logements, 11 sont constitués par des villas; 60 se trouvent dans les immeubles de la S.I. Versoix La Scie, appartenant à la catégorie des H.L.M. Ceux-ci ont été littéralement pris d'assaut par des locataires heureux de pouvoir bénéficier du confort et des avantages du modernisme. Quant aux 130 autres logements, ils se situent au Grand-Montfleury; en raison d'un prix de location relativement élevé et de leur éloignement de l'agglomération, leur location s'est avérée extrêmement difficile.

Cette constatation confirme les raisons qui ont conduit les autorités communales à émettre un préavis défavorable lors de la présentation du projet de construction de tout un complexe immobilier dans la région de la Bécassière.

Comme nous le laissons entendre plus haut, les perspectives de constructions sont beaucoup moins favorables pour l'année en cours qui ne connaîtra guère qu'une douzaine de logements nouveaux. Par contre, nous avons de grands espoirs pour 1967 : 78 appartements H.L.M. ont été mis en chantier ces temps derniers à Pont-Céard et d'ici peu ce sera le départ des immeubles F. 1 - 2 et 3 que la commune de Versoix construit en collaboration avec la famille Alessi, sur la parcelle située à l'est de l'actuelle mairie. Ce groupe comprendra environ 40 logements H.L.M. dont des studios pour personnes âgées ou vivant seules, ainsi que de vastes locaux commerciaux et sociaux. Par cette réalisation, la commune espère amorcer la reconstruction de notre Bourg.

Pour sa part, la S.I. Versoix-Mont-Blanc, propriétaire des terrains du restaurant de l'Aigle de Genève, a déposé une requête définitive en autorisation de construire pour un immeuble de 7 étages comportant environ 70 logements, ainsi que des locaux pour des bureaux et des commerces. Cette requête doit faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Après avoir subi un ralentissement sérieux durant plusieurs mois, la construction du nouvel observatoire a repris à un rythme accéléré. Il sera vraisemblablement terminé en juin prochain. Cette importante installation scientifique fera honneur à notre commune et contribuera à son développement. Elle occupera, à ses débuts, une cinquantaine de collaborateurs.

Bien que la réalisation de la traversée de Versoix par la route de Suisse ait été reportée de quelques années, ce projet n'est cependant pas abandonné. En effet, l'Etat de Genève a acheté récemment la villa Desoche qui, comme ses voisines de la rue des Moulins, disparaîtra le moment venu pour donner place à la nouvelle artère.

La construction du futur immeuble F. entraînera la démolition des anciens bâtiments Charbonnier-Dietrich, à la rampe de la Gare. Il a fallu donner congé aux deux locataires qui les occupaient et les aider à se reloger, ce qui n'a pas été chose aisée.

Une commission d'étude pour la création de zones industrielles sur le territoire de la commune a été constituée.

Elle s'est mise à l'œuvre avec dynamisme et a déjà fait un travail intéressant, établissant un inventaire, avec plans, des régions susceptibles d'accueillir de nouvelles industries.

### **Service du feu**

Notre service du feu a été appelé à intervenir fréquemment au cours de cette année pour des événements parfois tragiques, tel l'incendie de la ferme de M. Georges Katzarkoff qui a anéanti tout un rural avec le bétail et le matériel qu'il contenait, le dimanche 20 mars dernier.

Quelques mois auparavant, le feu avait également consummé un vaste hangar et la marchandise qu'il abritait, propriété de M. Roger Brunner, récupérateur.

Au cours de ces sinistres, qui ont causé de lourdes pertes à ceux qui en furent les victimes, nos sapeurs-pompiers démontrèrent une fois de plus leur parfait entraînement et surtout leur dévouement total.

Notre service du feu est intervenu en outre lors de nombreux feux de cheminées ou de la décharge de Richelien; il a également prêté main-forte à plusieurs de nos administrés victimes d'inondations lors des pluies diluviennes des mois de novembre et de décembre.

Nous exprimons notre vive gratitude à nos sapeurs-pompiers et à leur état-major pour l'activité si utile qu'ils déploient dans notre commune.

Le Conseil administratif a examiné avec l'état-major de la compagnie des sapeurs-pompiers l'amélioration de l'équipement et plus spécialement l'achat d'un véhicule permettant des interventions rapides.

Il a été convenu de ne prendre aucune décision avant de savoir ce que le Service cantonal de la Protection civile imposera comme matériel à notre commune dans le cadre de son organisation. En effet, ce matériel pourra être utilisé également par notre service du feu selon une récente décision prise par les organismes compétents. Nous avons néanmoins fait l'acquisition de 200 m. de tuyaux synthétiques pour maintenir l'équipement de la compagnie en état.

## **Problèmes sociaux**

Mlle Marianne Beck, infirmière d'hygiène sociale, a continué à déployer une intense activité auprès des personnes âgées, des jeunes mamans et de leurs enfants, notamment, qui apprécient hautement ses connaissances et son dévouement.

Comme les années précédentes, toute une cohorte de Versoisens âgés, isolés, de condition modeste, a bénéficié d'un repas au restaurant Jolidon et d'une substantielle distribution de victuailles et de combustibles à l'occasion de la fête de Noël, ceci grâce à la générosité à la fois discrète et désintéressée de deux citoyens au grand cœur.

Le Fonds communal de bienfaisance a enregistré avec reconnaissance plusieurs dons en fin d'année; vous en trouverez le détail dans les dernières pages de ce compte rendu.

A tous ceux qui, par leur collaboration ou leurs dons, contribuent à agrémenter ou à rendre plus facile l'existence des moins favorisés de nos administrés, qui les conseillent ou les aident, nous réitérons ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

## **Etat civil et recensement**

L'office de l'état civil a enregistré en 1965 : 2 naissances, 12 décès et 35 mariages. Signe des temps : presque la moitié de ces nouveaux couples comprenait un conjoint de nationalité étrangère.

A fin février, le Bureau cantonal de statistiques donnait à notre commune une population de 4552 habitants, représentant une augmentation de 189 personnes par rapport à l'année précédente. Cette progression ne représente même pas une personne par logement nouveau, ce qui paraît assez extraordinaire; il est vrai que près de cinquante de ces logements attendent encore des occupants.

Notre secrétariat, secondé par quelques communiens dévoués que nous remercions ici, a procédé en septembre au recensement fédéral des entreprises, dont les résultats ne sont pas encore connus, le dépouillement s'effectuant à Berne.

## **Chemins communaux et travaux**

A l'exception de deux très belles semaines en août et de quelques journées éparées, l'année 1965 a été extraordinairement mauvaise sur le plan météorologique. Il en est résulté des retards et des difficultés dans l'exécution des travaux de génie civil qui ne sont même pas encore compensés à l'heure actuelle.

Le tapis de roulement du tronçon neuf de l'avenue Lachenal et de la partie inférieure du chemin Degallier n'a pu être posé que dans le courant de l'été.

Nous avons eu beaucoup de chance pour l'exécution de nos goudronnages à chaud qui ont parfaitement résisté à l'hiver.

Par contre, le revêtement définitif du chemin de Létrat n'a pas pu être posé sur le parcours compris entre la route de Saint-Loup et la ferme Jacobino. C'est un travail qui sera vraisemblablement exécuté lorsque paraîtra ce rapport.

Nous attendons toujours l'amélioration, par les services de l'auto-route, du tronçon compris entre le restaurant des Gravines et le viaduc. L'exécution de ce travail nous a été promise pour 1966.

La reconstruction de la partie inférieure du chemin de Montfleury a pu être exécutée dans les délais et le Département des Travaux publics a pris à sa charge l'aménagement et l'éclairage de son débouché sur la route de Suisse.

Le Conseil ayant donné son approbation au projet de reconstruction de la partie supérieure de la route de Saint-Loup comprise entre l'ancienne serre du Château et le chemin de Létrat, le travail a été mis en chantier à fin août avec un délai d'exécution de dix semaines. Non seulement le temps détestable a contrarié les travaux, mais la présence de limon fluent a posé des problèmes de stabilisation du sous-sol. Par surcroît, le service des eaux, celui de l'électricité, des téléphones, ont décidé successivement de poser dans la chaussée de nouvelles conduites; c'est ainsi que le dernier câble n'a été mis en place qu'à la mi-décembre. Il était trop tard, d'ailleurs le temps ne s'y prêtait pas, pour tenter de placer le revêtement bitumineux. C'est la raison pour laquelle ce travail n'a été exécuté que ces temps derniers.

Il est certain qu'en roulant désormais sur le magnifique tronçon neuf de la route de Saint-Loup, les usagers oublieront les inconvénients résultant de la durée de ces travaux.

Le Service des Eaux nous a informés, dans le courant de l'été, de l'obligation dans laquelle il se trouvait de poser une conduite publique dans le chemin de Villard pour alimenter les abonnés actuels et futurs de ce secteur. Nous avons jugé bon de profiter de cette occasion pour remettre en état de viabilité le chemin et, sans trop de difficultés, nous sommes parvenus à constituer une entente profitable aux trois parties intéressées. Les propriétaires ont pris à leur charge le coût de la fouille, le Service des Eaux celui de la canalisation et la commune la réfection générale.

Les sociétés propriétaires des immeubles de l'avenue Th.-Vernes, grâce aux bons offices de leur régisseur, M. Jean Simonin, se sont finalement déclarées d'accord de participer aux frais de remise en état de cette artère qui sera prochainement incorporée au domaine public communal.

Depuis pas mal de temps déjà, la Direction du Pensionnat Bon Séjour se plaignait du mauvais état de la place Mussard, au-devant de l'entrée de la cour de l'établissement.

Les automobilistes et parfois des camions avaient en effet transformé cet emplacement en une véritable fondrière. Sa remise en état a été confiée à une entreprise spécialisée.

Depuis fort longtemps, la création d'une passerelle reliant la région de la Scie au Bourg était réclamée par les habitants du quartier.

Une telle installation avait existé pendant la guerre; construite en bois, elle avait dû être démantelée en raison du danger que présentait sa vétusté. Dans le cadre de l'étude de l'aménagement de la traversée du Bourg sur le tracé dit de la Gare, la construction d'un pont est prévue. Cette réalisation étant reportée dans son ensemble de quelques années, le Conseil s'est rallié d'emblée à la proposition d'un de ses membres de placer une passerelle rendue plus nécessaire encore par la présence des 60 nouveaux foyers dans les immeubles de la S.I. Versoix-la-Scie.

Construite à notre entière satisfaction par des artisans locaux, cette passerelle a été mise en place début mars et les usagers ont eu la délicate attention de témoigner leur gratitude à la commune en organisant une inauguration simple, mais combien sympathique.

Nos cantonniers ont, pour leur part, continué à travailler d'arrache-pied. Ils ont intensifié la décoration florale de la commune, veillé sans cesse au bon état d'entretien et de propreté des routes, du cimetière, de la plage, etc. La végétation due à une saison saturée d'eau les a contraints à un très grand nombre de coupes ou de tontes d'herbe. Ils ont procédé à des élagages et des aménagements tels que celui de la place Mussard, des voies d'accès à la passerelle de la Scie, à la pose d'un tapis d'enrobé. Ils n'ont pas perdu un seul instant et nous ne saurions trop dire combien la commune tout entière apprécie cette équipe exceptionnelle de collaborateurs.

Pour faciliter leur tâche — ils vont encore avoir à entretenir près de 4 km. de routes nouvelles, soit l'avenue Vernes et les chemins du remaniement — nous avons fait l'achat, dans d'excellentes conditions, d'un tracteur International-Diesel d'occasion, doté d'une barre de coupe et de plusieurs accessoires.

## **Canal**

Le canal de Choiseul ou de Versoix constitue, à la fois, le plus joli but de promenades de la commune, mais aussi la plus grande source de difficultés pour ceux qui en ont la charge.

Des infiltrations se sont produites au pont du chemin de Villard et nous ont mis dans l'obligation d'entreprendre des travaux onéreux pour retrouver une bonne étanchéité.

D'autre part, le lit du canal étant passablement encombré, non seulement par des boues, mais aussi par des déchets les plus divers qu'on se permet d'y jeter, le curage s'impose à nouveau. La convention passée avec l'Etat, aux termes de laquelle notre commune bénéficie du produit des concessions d'eau du canal, mais en assure l'entretien courant en contre-partie, étant échue depuis plusieurs années, nous avons provoqué une entrevue avec les services du Département des Travaux publics. Nous avons appris entre-temps, et non sans surprise, qu'en vertu de la loi sur les eaux de 1961, la propriété dudit canal nous avait été attribuée sans autre forme. Par contre, aucun transfert n'avait été effectué au Service du cadastre.

Il existe pas mal d'anomalies au sujet des conditions de propriété du canal, de la gérance et de l'entretien de celui-ci; nous entendons mettre toutes choses au point avec l'Etat ces temps prochains.

### **Voirie et assainissement**

Le service de la voirie a été étendu au hameau d'Ecogia dont l'important institut ne savait plus que faire de ses déchets. Dans le secteur déjà desservi, deux fois par semaine, la levée doit être assurée auprès de 150 nouveaux foyers.

Nous n'avions encore jamais reçu de facture pour l'incinération de nos ordures. La première nous est parvenue début mars; si elle n'a rien d'exagéré dans son montant, elle est par contre bien tardive puisqu'elle concerne l'année 1964.

La division de l'assainissement a bien voulu se substituer à la commune pour faciliter l'établissement des raccords privés au collecteur des habitations de la route des Fayards. Des discussions très longues et parfois laborieuses avec certains propriétaires ont considérablement retardé le travail prévu.

### **Eclairage public**

En cours d'année, il a été procédé à l'amélioration de l'éclairage public dans la partie inférieure du chemin Argand par la pose de deux armatures à tubes fluorescents.

Plusieurs luminaires ont été également placés sur le Plateau de la Gare, dans la zone comprise entre la terrasse de l'Auberge du Raisin et le local de réunion de la Communauté darbyste. Cette amélioration était demandée depuis de nombreuses années et la mise à disposition du câble d'alimentation de l'ancien radio-phare l'a grandement facilitée.

Six lampadaires ont été posés le long du chemin de Montfleury à l'occasion de la reconstruction de sa partie inférieure.

L'avenue d'Ecogia, en bordure de laquelle existe maintenant plusieurs villas, a été également convenablement éclairée.

Les bénéficiaires de toutes ces installations nouvelles nous ont fait part de leur satisfaction.

Le mauvais temps a également considérablement retardé le service de l'Electricité dans la pose de la ligne qui, après avoir alimenté au passage l'observatoire et le hameau de Sauverny, sera reliée au réseau de l'Electricité de France.

A l'occasion de ce changement de fournisseur de l'énergie électrique, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de moderniser l'éclairage du chemin dit du Château. Nous avons demandé à l'Etat d'en faire de même pour le hameau de Sauverny qui possède encore des installations datant de 1910.

## **Cimetière**

Nos cantonniers ont procédé à 26 inhumations au cours de cette dernière année.

Nous avons été appelés à accorder deux concessions dans le carré des caveaux.

## **Plage et Vieux-Port**

La fréquentation de notre plage a sérieusement pâti du temps de l'été 1965.

Avec nous, vous aurez constaté avec plaisir que les travaux d'aménagement du port Choiseul ont repris en mars. Il a tout d'abord été procédé à l'enlèvement d'une partie de la terre conduite sur place il y a deux ans, dont le volume nous avait surpris.

Nous maintenons le contact avec le Département pour nous tenir au courant des travaux envisagés et pouvoir intervenir le cas échéant.

Pour sa part, notre commune doit envisager la construction de W.C. dans l'angle sud, plus connu des Versois sous l'appellation de « Jardin Anglais ».

Une semblable installation doit être faite en bordure du parc de la place Bordier, où l'état de propreté laisse grandement à désirer pendant la période touristique.

## **Stade**

Le projet d'aménagement du stade n'ayant pas trouvé une solution aussi facile et rapide que ses auteurs le souhaitaient — le financement des travaux par voie de subventionnement étant laborieux en particulier — aucun travail n'a encore pu être entrepris.

Le Conseil administratif a réuni les responsables de la S.F.G. et du Versoix F.C.; il a été ainsi possible de déterminer l'ordre d'urgence des travaux souhaités et qui est le suivant :

- a) déplacement de la piste cendrée le long de la propriété Bovey;
- b) aménagement du terrain de jeux;
- c) remise en état de l'emplacement d'athlétisme.

Cette réunion a en outre permis de relancer tout le projet d'amélioration de notre place de sports. Une commission « ad hoc » a été nommée à cet effet.

## **Protection civile**

M. François Bapst, conseiller municipal et officier de troupe du génie, que nous remercions une fois encore, a bien voulu accepter la charge de chef local de la protection civile. Il a déjà suivi un premier cours d'instruction.

Nous ignorons encore les détails de cette vaste organisation qui va être mise progressivement sur pied au cours de ces prochaines années.

## Bâtiments communaux et écoles

Aucun travail important n'a été effectué dans nos bâtiments si ce n'est la peinture des boiseries extérieures de la villa du chemin Degallier et le remplacement des stores à l'école enfantine.

Il a été possible de loger dans l'immeuble du Vieux-Moulin la famille Morzier; la maison bien vétuste qu'elle occupait à la route de St-Loup, pourra ainsi être démolie prochainement.

On sait en effet qu'elle doit faire place à la seconde étape du groupe scolaire Adrien-Lachenal qui comporte un bâtiment de quatre classes enfantines et premières primaires, ainsi qu'un appartement pour le concierge.

Les quatorze classes dont nous disposons actuellement étant saturées, nous devons penser sérieusement à cette construction nouvelle.

Le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud a préféré prendre à sa charge les frais de transports des 12 enfants fréquentant l'école de Chavannes-des-Bois plutôt que de maintenir l'institutrice en fonctions dont il avait un besoin absolu pour un autre poste.

La cadence très lente des locations au Grand-Montfleury et le très petit nombre d'enfants chez les locataires installés, nous ont dispensés d'aménager les classes dans l'ancienne maison de maîtres. Le crédit nécessaire figure au budget 1966, en cas de besoin.

L'ouverture de deux nouvelles classes nous a contraints à l'achat du mobilier correspondant.

Mlle Agnès Meyer ayant été appelée à occuper un autre poste; ce n'est pas moins de trois nouvelles institutrices qui nous ont été attribuées à la rentrée. Nous avons eu un plaisir particulier à accueillir deux Versoisiennes : Mme Denise Etienne et Mlle Denise Caillat, ainsi que Mlle Françoise Gilliéron, habitant Coppet.

## Statistique des élèves des écoles

<b>Ecole enfantine :</b>	Classe de Mme Evelyne Reyren-Ruchet	22 élèves
	Mlle Elise Zingre	31 élèves
<b>Ecole primaire :</b>	Mme Marie-Hélène Cavin	29 élèves
	Mlle Françoise Gilliéron	29 élèves
	Mme Georgette Audergon	30 élèves
	Mlle Denise Caillat	28 élèves
	Mlle Huguette Pasquier	28 élèves
	Mme Denise Etienne	31 élèves
	Mme Marcelle Goumaz	27 élèves
	Mlle Marie-Louise Vachoux	33 élèves
	Mme Lucienne Steffen	32 élèves
	Mlle Violette Urfer	28 élèves
	M. Jean Tochon	26 élèves
M. Alfred Dentand	31 élèves	
	<hr/>	405 élèves

Nous tenons à relever que grâce à la dévouée direction de M. Alfred Dentand, maître principal, à la parfaite collaboration des instituteurs et institutrices, les autorités communales n'ont aucun problème avec les écoles. Nous en remercions très sincèrement le corps enseignant.

### **Bibliothèque**

Le renouvellement des ouvrages de notre bibliothèque s'est poursuivi.

Attirés par un choix de lectures de plus en plus étendu, le nombre des amateurs ne cesse de croître.

Nous remercions Mme Hélène Levrat pour le vif intérêt et le dévouement qu'elle porte à l'administration de notre bibliothèque.

### **Vie communale**

Notre nouvelle salle communale, certainement l'une des plus belles des communes genevoises, est propre à attirer des manifestations diverses en plus de celles organisées par les sociétés locales.

C'est ainsi qu'elle a abrité des réceptions à l'occasion de mariages, des assemblées et des repas de groupements politiques, professionnels ou sportifs, des conférences religieuses.

Le 5 mai, dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Jaques-Dalcroze, nous eûmes le privilège d'assister au magnifique spectacle du « Feuillu » qui fit salle comble.

Pareil succès fut réservé, le 23 septembre, à l'assemblée générale de l'Union des Paysannes genevoises, agrémentée par des productions qui nous firent mieux connaître des talents versoisiens d'auteur de revue, de directrice de chœurs et de chanteuses.

Sur le plan strictement communal, relevons que la fête des promotions fut contrariée par le mauvais temps au point que le goûter se déroula dans la salle de sociétés alors que tout était prêt pour accueillir les enfants sur le stade.

Le temps, quoique assez froid, fut nettement meilleur pour la célébration du 1<sup>er</sup> août qui se fit comme l'année précédente en deux temps : partie officielle sur la pelouse de l'école enfantine; feux d'artifice et de joie sur le quai.

### **Police et circulation**

En collaboration avec la gendarmerie de Versoix, il a été procédé à un remaniement complet de l'organisation de la circulation et du stationnement dans le secteur du Vieux-Port. Certaines améliorations vont encore être apportées au système actuellement en vigueur.

La gendarmerie de Versoix se montre très attentive au problème de la signalisation routière et nous l'en remercions.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la circulation nous a mis dans l'obligation de modifier un certain nombre de signaux non conformes aux prescriptions.

### **Agriculture et forêts**

Le recensement des entreprises de septembre dernier a confirmé la concentration des domaines agricoles qu'entraînent les nouveaux modes d'exploitation. Versoix ne compte plus que 12 familles qui vivent exclusivement de l'agriculture et pour lesquelles l'année 1965 n'a pas été favorable. En effet, céréales, fourrages, pommes de terre ont beaucoup souffert ou parfois ont été complètement perdus — ce qui est le cas des maïs, pour le grain — en raison de l'excès d'humidité et du manque d'ensoleillement.

M. Marcel Jacot a continué à veiller, en sa double qualité de Conseiller municipal et de garde-forestier, sur nos forêts. Plusieurs milliers de plants, d'essences diverses, ont été mis en place.

### **Remaniement parcellaire**

Le remaniement parcellaire de Versoix arrive à sa phase finale; néanmoins son président, M. René Courtois a été appelé à intervenir de nombreuses fois pour régler des questions de détail.

Actuellement toutes les parcelles, défrichées ou non, se trouvent en exploitation. Conformément à la loi, la commune a repris le réseau des chemins constitués par le remaniement; soit près de 4 kilomètres.

### **Divers**

Nous sommes intervenus une fois de plus auprès du Département des Travaux Publics pour obtenir l'amélioration de l'éclairage public dans la traversée de Versoix.

La direction du service de l'Electricité vient de nous informer que ce travail sera exécuté durant l'été prochain.

\* \* \*

L'installation d'une horloge dans le Bourg nous est demandée avec insistance et une fabrique suisse nous avait même proposé de l'offrir à la Commune. Malheureusement, nous n'avons pas reçu l'autorisation de la placer contre l'immeuble du Raisin étant donné qu'elle portait une mention publicitaire.

Nous recherchons présentement une autre solution.

La création d'une cuisine scolaire destinée à recevoir les enfants dont le domicile est particulièrement éloigné ou dont les mères travaillent au-dehors a été mise à l'étude. Faute d'inscriptions justifiées en nombre suffisant, ce projet a été mis en suspens.

\* \* \*

Un des marronniers du chemin de Montfleury s'est abattu sous l'effet du vent. Nous avons constaté à cette occasion que tous les autres arbres de cette avenue risquaient de subir le même sort. Il y aura donc lieu, pour éviter des accidents, de les remplacer par de jeunes sujets.

\* \* \*

Faute d'élèves en nombre suffisant, l'Ecole Sociale de Musique a abandonné ses leçons à Versoix. Par contre, une autre école enseigne la flûte, le violon, la guitare aux jeunes enfants; il s'agit du « Bébé-Orchestre » qui groupe ses élèves chaque jeudi dans l'ancienne salle de couture.

D'autre part, l'Institut Jaques-Dalcroze a ouvert une classe de rythmique dans la salle de jeux de l'école enfantine.

\* \* \*

Les Services de l'Etat ont informé le Conseil administratif qu'ils envisageaient de transférer les forains professionnels sur le terrain dit du Molard, situé derrière la Papeterie, propriété cantonale.

Désireux de conserver cette parcelle — la dernière située en zone industrielle — le Conseil administratif avait donné un préavis négatif. Cependant, le Conseil municipal, après un exposé de M. Bossard, directeur des Bâtiments de l'Etat et de M. Ducor, directeur de la FIPA, par 11 voix contre 7, a donné un préavis de principe favorable à l'installation des forains à Versoix, mais sous certaines réserves.

Un échange de parcelles est envisagé.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Au terme de ce rapport qui a passé en revue les principaux événements survenus durant l'année écoulée, nous pouvons constater que l'expansion de notre commune se fait à un rythme harmonieux, même si les mesures prises par les autorités fédérales ont quelque peu freiné et ralenti la construction d'immeubles.

Nos principales préoccupations actuelles sont :

- Reconstruction du Bourg de Versoix
- Poursuite de l'amélioration du réseau routier
- Règlement avec l'Etat du coût de l'assainissement
- Construction de nouvelles classes d'école
- Création d'une zone industrielle.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, nous tenons à vous remercier vivement de votre travail désintéressé, de la grande activité que vous avez déployée dans les différentes commissions, de vos conseils et de votre appui.

Nous exprimons notre vive gratitude à l'ensemble du personnel communal dont l'activité nous donne entière satisfaction. Nous félicitons ces collaborateurs de l'excellent travail accompli et du parfait esprit d'équipe et de service dont tous font preuve dans leur fonction.

L. Piccot, Maire  
E. Bölsterli, Conseiller administratif  
N. Genequand, Conseiller administratif

Versoix, le 25 avril 1966.

## Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances, dans sa séance du 3 mai 1966, a procédé à la vérification des comptes de la Commune pour l'exercice 1965. Elle a pointé les pièces comptables qui lui ont été soumises avec les livres de comptabilité et a trouvé toutes les écritures conformes.

En conséquence, elle propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1965 arrêtés comme suit :

Recettes . . . . .	Fr. 1 208 888.40
Dépenses . . . . .	Fr. 1 187 246.45
	<hr/>
Excédent de recettes . . . . .	<u>Fr. 21 641.95</u>

et d'en donner décharge au Conseil administratif ainsi que de sa gestion.

La Commission remercie MM. les Conseillers administratifs de toute la peine qu'ils apportent à une bonne gestion des affaires communales et adresse ses très vives félicitations à M. Marcel Lacroix, secrétaire, pour la tenue parfaite de la comptabilité et des livres.

Versoix, le 3 mai 1966.

Le Président de la Commission :  
Edouard GOLAY

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1965 présenté par le Conseil administratif ;

Sur proposition de la Commission des Finances ;

A l'unanimité,

Décide :

1. Le rapport administratif présenté par le Conseil administratif est adopté :

2. Les comptes de l'exercice 1965, avec :

aux recettes . . . . .	Fr. 1 208 888.40
------------------------	------------------

aux dépenses . . . . .	Fr. 1 187 246.45
------------------------	------------------

soit un excédent de recettes de .	<u>Fr. 21 641.95</u>
-----------------------------------	----------------------

sont adoptés.

3. Décharge est donnée au Conseil administratif de sa gestion. Le Conseil municipal lui exprime sa vive reconnaissance pour la peine, le temps et les soins qu'il a consacrés à la parfaite administration des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Président du Conseil Municipal :

René COURTOIS

### Fonds communal de Bienfaisance

Solde en caisse à nouveau . . . . .	Fr. 13 412.88	
Produit des naturalisations 1964 . . . . .	Fr. 1 600.—	
Remboursement impôt anticipé . . . . .	Fr. 605.65	
Don de Mme Mary Livadas-Metein . . . . .	Fr. 50.—	
Don de M. Stanley Miesegaes . . . . .	Fr. 500.—	
Don de M. Charles Craissati . . . . .	Fr. 100.—	
Don de M. Claude Caillat . . . . .	Fr. 50.—	
Don de M. B. Corthay . . . . .	Fr. 10.—	
Intérêts Fonds Marc Birkigt . . . . .	Fr. 1 500.—	
1/2 produit du tronc des mariages . . . . .	Fr. 127.—	
Secours versés . . . . .		Fr. 3 465.40
Solde en caisse, à nouveau . . . . .		Fr. 14 490.13
		<hr/>
	Fr. 17 955.53	Fr. 17 955.53

### Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1965 . . . . .	Fr. 9 351.50	
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	Fr. 2 000.—	
Carnet à la Caisse hypothécaire . . . . .	Fr. 474.55	
		<hr/>
		Fr. 11 826.05

### Prix Lachenal

Carnet d'Epargne au 31 décembre 1965 . . . . .	Fr. 800.51
--	------------

### Dette communale, emprunts

1957 Caisse d'Epargne 3 3/4 % montant Fr. 500 000.—, solde . . . . . (achat propriété Lachenal)	Fr. 342 636.50
1961 Caisse de Crédit Mutuel Versoix 3 3/4 % montant Fr. 65 400.—, solde . . . . .	Fr. 51 300.—
1962 Caisse d'Epargne 3 3/4 % montant Fr. 2 000 000.—, solde . . . . . (construction nouveau groupe scolaire)	Fr. 1 849 100.40
1964 Caisse d'Epargne 4 % montant Fr. 1 200 000.—, solde . . . . . (frais divers d'équipement)	Fr. 1 159 701.90
	<hr/>
	Fr. 3 402 738.80

### Allocations en 1965

Union instrumentale . . . . .	Fr.	1 000.—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	Fr.	400.—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	Fr.	400.—
Football club . . . . .	Fr.	400.—
Société de sauvetage . . . . .	Fr.	400.—
Hospice général . . . . .	Fr.	200.—
Sanatorium populaire genevois . . . . .	Fr.	100.—

### Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	103 518.—	
Subvention Instruction publique . . . . .	Fr.	12 000.—	
(achat mobilier) . . . . .			
Boni de l'exercice 1964 . . . . .	Fr.	49 644.60	
Intérêts 1965 . . . . .	Fr.	4 188.20	
Solde du compte à nouveau . . . . .			Fr. 169 350.80
	Fr.	169 350.80	Fr. 169 350.80

### Fonds Marc Birkgit

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	50 000.—	
Intérêts 3 % au 31 décembre 1965 . . . . .	Fr.	1 500.—	
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance . . . . .			Fr. 1 500.—
Solde à nouveau . . . . .			Fr. 50 000.—
	Fr.	51 500.—	Fr. 51 500.—

**Compte des recettes et des dépenses**

**RECETTES**

N°	Francs
9 1/3 finance naturalisation . . . . .	1 600.—
10 Part commune compagnies d'assurances . . . . .	6 252.90
11 50 % finance permissions spéciales cafés . . . . .	557.—
13 Produit de la taxe fixe . . . . .	32 555.10
14 Centimes additionnels . . . . .	770 805.40
15 Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . .	17 167.50
16 Produit locations bâtiments communaux . . . . .	14 369.85
21 Produit des concessions cimetièrè . . . . .	19 650.—
22 Recettes éventuelles . . . . .	8 866.15
23 Produit de l'Etat civil . . . . .	912.55
25 Part Etat pour routes subventionnées . . . . .	19 000.—
26 Amendes perçues par l'Etat . . . . .	6 803.35
27 Aide à la vieillesse . . . . .	92 496.70
28 Aide à la vieillesse A.C.F. . . . .	9 793.35
29 Taxes frontalières . . . . .	1 175.20
30 Eau du canal . . . . .	1 580.—
31 Répartition des Services Industriels . . . . .	54 954.10
32 Produit des inhumations . . . . .	1 080.—
35 Subvention cantonale pour pose hydrants . . . . .	1 400.—
36 Subvention du Sport-Toto . . . . .	10 000.—
37 Versement Fonds équipement communal . . . . .	120 222.70
38 Subvention extraordinaire Route de Saint-Loup . . . . .	3 250.—
39 Subvention Etat pour achat mobilier scolaire . . . . .	6 500.—
40 Part sur bénéfices immobiliers . . . . .	7 896.55
	<u>1 208 888.40</u>
Total des recettes . . . . .	
	1 208 888.40
Total des dépenses . . . . .	
	1 187 246.45
Excédent des recettes . . . . .	
	<u>21 641.95</u>

N°		Francs
2	Contribution foncière . . . . .	2 938.65
3	Assurance incendie bâtiments communaux . . . . .	7 148.10
4	Frais de bureau . . . . .	7 925.15
5	Traitement personnel communal . . . . .	127 460.85
6	Imprimés fournis Département de l'Intérieur . . . . .	34.—
8	Frais d'affichage . . . . .	200.—
9	Indemnité inspecteur du bétail . . . . .	250.—
10	Frais de régie du cimetière . . . . .	1 065.—
12	Sapeurs-pompiers . . . . .	7 369.95
13	Réparation et entretien chemins communaux . . . . .	79 327.20
14	Fermage de la voirie . . . . .	64 000.—
15	Fourniture d'eau . . . . .	4 438.95
16	Eclairage des routes et chemins . . . . .	7 408.40
17	Entretien des bâtiments communaux . . . . .	17 271.20
18	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	25 371.40
19	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	8 178.50
20	Entretien et renouvellement du mobilier scolaire . . . . .	20 202.—
24	Entretien et renouvellement de la bibliothèque . . . . .	2 143.55
25	Fête des écoles . . . . .	4 923.90
28	Participation à l'entretien des lignes de tir . . . . .	623.50
29	Abonnement au téléphone . . . . .	2 467.—
30	Amortissement de la dette communale (emprunt) . . . . .	142 932.65
31	Intérêts de la dette communale (emprunt) . . . . .	183 832.45
33	Dépenses imprévues . . . . .	25 760.80
35	Versement au Fonds de bienfaisance . . . . .	1 600.—
40	Frais pour l'Etat civil . . . . .	781.60
41	Routes subventionnées . . . . .	19 000.—
42	Aide à la vieillesse . . . . .	93 671.90
43	Assurances diverses et retraites . . . . .	16 574.75
44	Allocations diverses . . . . .	2 900.—
45	Allocation aux colonies de vacances . . . . .	2 000.—
46	Indemnité au Conseil administratif . . . . .	9 100.—
47	Cotisations A. V. S. I. et A. F. . . . .	4 816.60
48	Versement au Fonds de bienfaisance . . . . .	2 000.—
49	Infirmière d'hygiène sociale . . . . .	3 000.—
50	Travaux neufs . . . . .	201 100.—
51	Part sur construction abris P.A. . . . .	10 000.—
52	Forêts communales . . . . .	2 028.40
53	Utilisation de la subvention du Sport-Toto . . . . .	10 000.—
54	Augmentation du capital social Caisse hypothécaire . . . . .	65 400.—
		<u>1 187 246.45</u>

## Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture** ou le **logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

## Emoluments de mairie

Certificat de vie	1.—
Déclarations diverses	1.—
Légalisations	1.—
Extrait d'acte de naissance	3.—
Extrait d'acte de décès	3.—
Extrait d'acte de mariage	3.50
Extrait du registre des familles	4.—

## Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 m.

## Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de **naissance** ou **livret de famille**.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone : 24 12 12.

## Bibliothèque communale

Service de distribution : mardi et samedi, de 16 à 18 heures.

## Maître ramoneur

M. Kurt Zwygart, 19, rue de Chêne-Bougeries; téléphone : 35 34 78.